

Association Française pour l'Information Scientifique

Association d'intérêt général sans but lucratif selon la loi de 1901

SIRET n° 314 634 064 00021.

4, rue des Arènes - 75005 Paris.

Éditrice de la revue *Science & pseudo-sciences*



Consultation publique

Mesures exceptionnelles pour le redressement du système collectif de distribution

Contribution de l'Association Française pour l'Information Scientifique

L'Agence Française pour l'Information Scientifique, devenue Association Française pour l'Information Scientifique (AFIS) a été créée en novembre 1968 par Michel Rouzé (1910-2004), journaliste scientifique, auparavant rédacteur-en-chef d'*Oran Républicain*, puis d'*Alger Républicain*, puis rédacteur-en-chef adjoint de *Ce Soir*, rédacteur-en-chef de *Diagramme*, animateur du magazine des sciences de l'ORTF et collaborateur de nombreuses publications scientifiques pour le grand public, comme *Constellation* ou *Science & Vie*.

C'est ainsi que les Cahiers de l'AFIS, devenus *Science & pseudo-sciences*, sont diffusés depuis novembre 1968. Initialement et pendant quelques décennies notre revue n'était diffusée que sur abonnement ou à l'achat par numéro sur commande directe auprès du siège de l'association.



Lors de l'assemblée générale annuelle de notre association tenue en mai 2007 nous prenons la décision de mettre la revue *Science & pseudo-sciences* en distribution chez les marchands de journaux. Le tirage de la revue était alors de 1500 exemplaires par tirage, avec 5 tirages par an.

C'est avec les numéros 278 (Août 2007 tiré à 4.300 exemplaires) et 279 (Octobre 2007 tiré à 6.200 exemplaires) que nous entamons la distribution par messageries de Presse. La revue contenait 64 pages et l'intérieur était imprimé en noir & blanc. Elle était vendue 5,00 €



Les contacts que nous avons pris à l'époque établissaient que ce tirage ne permettait pas de distribuer à travers les NMPP et les MLP acceptaient de nous mettre en distribution.

Nous adhérions ainsi à la coopérative MLP.

Un peu plus de dix ans plus tard. La revue, trimestrielle, est toujours vendue 5,00 €. Sa pagination est désormais de 112 pages. Elle est en couleur. Et elle est tirée à 24.500 exemplaires.

Depuis l'origine la revue *Science & pseudo-sciences* est réalisée sans autre ressource que le produit de ses ventes et la cotisation des membres de l'association (21,00 € par an). Comité de Rédaction et auteurs des articles sont intégralement bénévoles. La revue n'a aucune ressource publicitaire.

C'est ainsi avec stupéfaction que nous découvrons que sur avis rendu par le CSMP le gouvernement envisagerait de nous faire supporter une taxe de 2,25 % sur les ventes que nous réalisons à travers les MLP.

A en croire le document mis en ligne le 25 janvier sur le site du CSMP :

Les représentants des éditeurs comme les pouvoirs publics considèrent qu'il n'est pas possible d'envisager une liquidation judiciaire de Presstalis car, compte tenu de la place de cette messagerie dans le système collectif de distribution et des relations d'interdépendance existant entre les acteurs, la disparition de cette messagerie et des dépôts qui lui sont rattachés entrainerait de graves conséquences pour l'ensemble de la filière, éditeurs et agents de la vente de presse. Les MLP seraient également affectées en tant que créancières du groupe Presstalis alors que leur trésorerie tendue (qui les a conduites à consommer les fonds qu'elles sont censées détenir pour le compte des éditeurs dont elles distribuent les titres et à recourir à l'affacturage) et leurs fonds propres négatifs les rendent vulnérables.

Cette argumentation nous apparaît largement fallacieuse.

Certes nous ne connaissons pas les créances qui seraient détenues par MLP sur Presstalis et bien évidemment, si Presstalis devait faire l'objet d'une liquidation judiciaire, alors MLP perdrait lesdites créances et cela la fragiliserait. Cette opinion sur la vulnérabilité est fondée.

Par contre les données financières synthétiques de Presstalis comme de MLP sont publiques et ainsi les affirmations du rapport relatives aux fonds propres de ces deux entreprises de messagerie peuvent être vérifiées, ce que nous avons fait.

Pour Presstalis, nous avons pu en effet constater que les fonds propres à fin 2016 sont négatifs de -309 652 600 (310 millions d'euros) et que les dettes s'élèvent à 764 819 100 (près de 765 millions d'euros).

Pour Messageries Lyonnaises de Presse et dans les mêmes conditions les fonds propres s'avèrent positifs de 37 555 200 (37,6 millions d'euros) et les dettes s'élèvent à 7 643 600 (près de 7,64 millions d'euros soit 100 fois plus faibles que celles de Presstalis).

Comment alors « les représentants des éditeurs » (En quoi nous représentent-ils ? Quand avons-nous été consultés pour désigner des représentants ? De quel droit se proclament-ils « représentants des éditeurs » ?) comme les pouvoirs publics peuvent-ils affirmer que les fonds propres des MLP seraient négatifs ? Comment osent-ils établir le parallèle qu'ils réalisent entre la situation financière de Presstalis et celle des MLP ?

Que, du fait de la place qu'occupent les NMPP devenues Presstalis dans la distribution de la Presse, le CSMP et les Pouvoirs Publics envisagent de nouvelles mesures « exceptionnelles » pour éviter la liquidation judiciaire de cette entreprise, il ne nous appartient pas de juger du bienfondé de ce projet. Que les clients des NMPP devenues Presstalis soient appelés à participer à ce nouveau plan de sauvetage paraît envisageable d'autant plus qu'effectivement les représentants des éditeurs distribués par Presstalis se sont prononcés dans ce sens.

Par contre il est clairement établi que les représentants des éditeurs distribués par MLP, ainsi qu'ils s'expriment par la voix des administrateurs élus de la coopérative, sont opposés à l'extension aux clients de MLP de cette taxe, et ce d'autant plus que le prétexte des « fonds propres négatifs » avancé dans le rapport n'est pas fondé.

Nous sommes prêts, avec notre coopérative, à nous opposer par les moyens appropriés à ce projet de taxation étendue aux titres distribués par les MLP, taxation ne se justifiant pas par la situation économique des MLP, et qui ne peut que fragiliser le développement que les MLP nous ont permis de concrétiser jusqu'ici avec succès.

Sur mandat du conseil d'administration de l'
Association Française pour l'Information Scientifique

Michel Naud

organisation@afis.org

tel. Personnel : +33 664 085 075